



## **Information d'inscription pour les candidates de l'examen spécialiste de commerce international 2019**

### **Inscription**

Inscrivez-vous pour l'examen spécialiste de commerce international 2019 sur notre site internet EPAH-EFCE en remplissant le formulaire en ligne.

**Délai d'inscription: Mercredi, le 17 octobre 2018**

### **Les annexes d'inscription**

Joignez les annexes nécessaires en PDF à l'inscription en ligne (**max. 10MB**). L'article 3.31 du règlement d'examen professionnel spécialiste de commerce international donne tous les informations concernant les documents demandés pour la vérification de la formation et de l'expérience professionnelle.

### **Notification à l'inscription**

Les noms des candidats avec l'examen couronné de succès seront publiés. Qui ne souhaite aucune publication, cela doit être annoncé au secrétariat avec l'inscription.

### **Règlement**

Pour l'examen spécialiste de commerce international avec brevet fédéral le règlement concernant l'examen professionnel spécialiste de commerce international du 30 mars 2012 et les directives relatives au règlement du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont valable.

### **Confirmation d'inscription**

La réception de l'inscription à l'examen 2019 sera confirmée dans quelques jours par email.

### **Contrôle de l'inscription**

Le secrétariat d'examen vérifie l'inscription après la réception. En cas de documents ou des informations manquants, il sera facturé un frais de **CHF 50 -**. Ce frais sera facturé avec les frais d'examen.

### **L'admission à l'examen**

L'admission pour l'examen 2019 sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse privée de la candidate / du candidat jusqu'au 8 novembre 2019.

### **Frais d'examen**

La facture pour les frais d'examen de **CHF 1'560.-** sera envoyée avec la lettre d'admission. La facture pour l'employeur sera envoyée pareillement à l'adresse privée de la candidate / du candidat. C'est la candidate / le candidat qui est responsable pour transmettre la facture à l'employeur.

La candidate / le candidat est responsable pour le paiement dans le délai fixé. Les frais d'examen de CHF 1'560.- **doivent avoir lieu au plus tard le 30 janvier 2019** à EPAH-EFCE. Si le délai de paiement n'est pas respecté, l'admission à l'examen 2019 n'est plus valide.

**Frais d'examen pour la répétition**

Frais de base	CHF	800.00
Frais par épreuve	CHF	152.00 (au max. 5 épreuves)
Maximum	CHF	1'560.00

**Conditions en cas de retrait**

Lors d'une annulation ou d'un retrait de l'inscription, avant le début des examens, l'Art. 4.2 du règlement des examens fait foi.

Un remboursement partiel des frais d'examen est seulement possible si les raisons du retrait sont clairement expliquées, justifiées et accompagnées par des certificats ou d'autres documents (certificat médical, refus de l'autorité militaire etc.). Informations complémentaires à l'art. 4.2 du règlement des examens:

- 1) En cas de retrait pour une **raison excusable** selon Art. 4.22 du règlement des examens, la taxe d'examen sera remboursée comme suit:
  - jusqu'à 60 jours avant la première date d'examen: moins CHF 350.-
  - jusqu'à 30 jours avant la première date d'examen: à 75%
  - moins de 30 jours avant la première date d'examen: à 50%
  - entre les examens écrits et les examens oraux: à 50%
- 2) En cas de retrait pour une **raison non excusable** selon l'Art. 4.22 du règlement des examens, la taxe d'examen sera remboursée comme suit:
  - jusqu'à 60 jours avant la première date d'examen: moins CHF 350.-
  - jusqu'à 30 jours avant la première date d'examen: à 75%
  - moins de 30 jours avant la première date d'examen: aucun remboursement
  - entre les examens écrits et les examens oraux: aucun remboursement

**Dates et lieux des examens 2019**

Examens écrits: Best Western Spirgarten, Zurich ([www.spirgarten.ch](http://www.spirgarten.ch))

- Mercredi, le 24 avril 2019 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> examen) et
- Mercredi, le 25 avril 2019 (3<sup>ème</sup> examen)

Examens oraux: VOXEA, Lausanne ([www.voxea.com](http://www.voxea.com))

- Vendredi, le 24 mai 2019 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> examen) ou
- Samedi, le 25 mai 2019 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> examen)

La date personnelle pour les examens oraux sera communiquée avec la lettre d'admission à l'examen. Dates à la demande ne sont pas pris en compte sauf s'il y a des raisons importants (p. e. service militaire etc.). En ce cas, mentionnez la raison dans l'inscription à l'examen et joignez les preuves conformes.

**Convocation / les experts**

Jusqu'au vendredi, le 15 février 2019 les candidats sont convoqués pour les examens. Les candidats reçoivent aussi une liste avec les noms des experts. Si un expert est refusé la candidate / le candidat l'annonce au secrétariat avec la justification jusqu'au vendredi, le 15 mars 2019. Les annonces tardives ne sont pas prises en considération.

Le plan personnel avec les temps pour les examens oraux sera envoyé vendredi, le 12 avril 2019 par email.

**Moyens auxiliaires**

Examen écrit:

- à emporter: les stylos, machine à calculer (sans mémoire de texte)
- Autorisé: «open books» (classeurs, livres, résumés)
- Interdit: smart-phone, smartwatch, internet, ordinateur

Examen oral:

- Aucuns moyens auxiliaires sont autorisés

**Publication des résultats d'examen**

Jeudi, le 27 juin 2019 (date de l'expédition)

Les résultats positifs seront envoyés par courrier A, les résultats négatifs par lettre recommandée. Avant cette date aucuns résultats seront communiqués.

En cas d'absence pour cause de vacances la candidate / le candidat peut informer le secrétariat d'examen, ensuite le résultat d'examen sera envoyé lundi, le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 par email.

**Cérémonie de remise des diplômes**

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu samedi, le 31 août 2019.

Si vous ne pouvez pas participer à la cérémonie, le brevet sera envoyé la semaine suivante.

**Communication / Mutations**

La communication entre le secrétariat d'examen et les candidats est uniquement par email (sauf la décision d'admission et le résultat d'examen, seront envoyés par courrier). Pour l'accessibilité à l'email et le contact correct c'est la candidate / le candidat qui est responsable. Les changements doivent être communiqués au secrétariat d'examen EPAH-EFCE immédiatement par email. ([info@epah-efce.ch](mailto:info@epah-efce.ch))

Kloten, le 8 août 2018

**EPAH-EFCE**

Stefan Würth  
Responsable d'examen